

ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT

« La vocation générale de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération est de faire acquérir aux individus les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer, en tant que citoyens de leur pays et de la planète, aux efforts visant à aboutir au désarmement général et complet, sous contrôle international efficace. »¹⁹⁴

Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, août 2002

L'éducation en matière de désarmement s'intéresse aux avantages que présentent la réduction, l'interdiction et l'élimination des armements, et aux processus à mettre en œuvre pour y parvenir, l'objectif étant d'éviter le recours aux armes et donc de réduire à la fois la probabilité et la gravité des conflits armés.

Les Nations Unies ont joué un rôle clé dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement. En 1988, lors de la première session spéciale sur le désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a exhorté les gouvernements, les ONG et les institutions internationales à « prendre des dispositions pour mettre sur pied des programmes d'éducation en matière de désarmement et réaliser des études sur la paix à tous les niveaux ». ¹⁹⁵ En 1980, lors de son Congrès mondial sur l'éducation en matière de désarmement, l'UNESCO a formulé de nombreuses recommandations sur les mesures à prendre pour promouvoir la recherche et l'éducation dans le domaine du désarmement. ¹⁹⁶ En 1982, l'ONU a lancé une campagne mondiale pour le désarmement à des fins d'information et d'éducation, pour susciter une prise de conscience du grand public et l'inciter à soutenir les efforts de maîtrise des armes et de désarmement.

Au début de l'année 2000, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement auprès du Secrétaire général de l'ONU recommande la réalisation d'une étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. La même année, la résolution 55/33 E de l'Assemblée

générale des Nations Unies charge le Secrétaire général de préparer cette étude. Près de deux ans plus tard, avec l'assistance d'un groupe de spécialistes issus de dix pays (Égypte, Hongrie, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Sénégal et Suède) et après de nombreux échanges avec les ONG et la société civile, l'étude est achevée et présentée à la Première commission de l'Assemblée générale lors de sa 57^e session, le 9 octobre 2002.

L'étude montre que l'éducation est un outil essentiel mais trop rarement mis au service de la paix et du désarmement. Elle constate qu'il est « urgent de développer et d'améliorer les programmes d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération afin de promouvoir le désarmement et la non-prolifération et de renforcer la sécurité internationale, ce qui créera des conditions propices à un développement économique et social durable ». ¹⁹⁷ Elle en conclut que le besoin d'éducation en matière de non-prolifération et de désarmement n'a jamais été aussi grand, surtout en ce qui concerne les armes nucléaires, les armes de destruction massive en général, et leurs vecteurs.

Il est important de noter que dans les recommandations qui sont faites, l'étude souligne la nécessité de « promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux du système éducatif et des filières d'enseignement extrascolaires, en particulier dans le cadre de la formation des éducateurs, des parlementaires, des dirigeants municipaux, des officiers et des responsables gouvernementaux ». ¹⁹⁸ L'étude précise que cette éducation et cette formation « comportent de multiples facettes et doivent s'envisager à l'échelle d'une vie. La famille, les écoles, les universités, les médias, la communauté, les ONG, les gouvernements, les parlements et les organisations internationales doivent tous y participer ». ¹⁹⁹

L'étude encourage les États membres de l'ONU à « accorder de l'importance à l'éducation et à la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de leurs programmes et de leurs politiques, conformément à leur législation et à leurs pratiques nationales, en tenant compte des tendances actuelles et futures. Ils sont également encouragés à utiliser, à concevoir ou à créer, lorsque c'est approprié, des organes publics consultatifs, spécialisés dans les pratiques de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération ». ²⁰⁰ En outre, les États membres sont encouragés à « faire une place aux parlementaires ou aux conseillers non gouvernementaux

dans la composition des délégations qu'ils envoient aux réunions de l'ONU consacrées aux questions de désarmement, en tenant compte de la législation et des pratiques nationales ». ²⁰¹

L'éducation en matière de désarmement a donc une double signification pour les parlements et leurs membres. D'une part, en tant que législateurs, les parlementaires sont particulièrement bien placés pour promouvoir et développer les politiques en faveur de l'éducation et de la formation dans ce domaine et établir les institutions qui y sont nécessaires; d'autre part, les parlementaires doivent eux-mêmes recevoir des connaissances et des compétences, de manière à contribuer aussi efficacement que possible à la réalisation des objectifs concrets de désarmement et de non-prolifération.

Bonnes pratiques

TOUS LES ÉTATS

Exemples

A. Fonds des Nations Unies pour la mise en œuvre du programme néo-zélandais d'éducation en matière de désarmement

Faciliter la mise en œuvre des programmes d'éducation en matière de désarmement

B. Projection de films au parlement

Utiliser l'impact des œuvres audiovisuelles

C. Journée internationale contre les essais nucléaires

Une manière efficace d'attirer l'attention sur les essais nucléaires

A

**Fonds des Nations Unies pour la mise en œuvre
du programme néo-zélandais d'éducation
en matière de désarmement**

**Faciliter la mise en œuvre des programmes d'éducation
en matière de désarmement**

Le DEUNIF (Disarmement Education United Nations Implementation Fund) a été créé en 2004 par le gouvernement néo-zélandais pour aider les ONG néo-zélandaises à mettre en œuvre l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de

non-prolifération de 2002.²⁰² Il a pour objet de promouvoir une meilleure approche de l'éducation en matière de désarmement et des questions que soulève l'étude. Le DEUNIF apporte des financements à des ONG de Nouvelle-Zélande afin de les aider à mettre en œuvre des programmes d'éducation en matière de désarmement.

Le PACDAC (Public Advisory Committee on Disarmament and Arms Control) est également chargé de décider de l'attribution de dons du PADET (Peace and Disarmament Education Trust), créé en 1988 pour promouvoir la paix et le désarmement. Les fonds du PADET proviennent des compensations versées au gouvernement néo-zélandais par la France à la suite de l'attaque par les Français du *Rainbow Warrior*, navire de Greenpeace, dans le port d'Auckland le 10 juillet 1985.

B

Projection de films au parlement

Utiliser l'impact des œuvres audiovisuelles

D'excellents films ont été réalisés sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires ainsi que sur les risques des armes nucléaires. La menace nucléaire, qui est le sujet de documentaires impressionnants comme *Countdown to Zero*²⁰³ (2010) et *In My Lifetime*²⁰⁴ (2011), est aussi un thème récurrent dans les films de fiction ; citons *On the Beach* (1959, titre français *Le Dernier Rivage*), *Dr. Strangelove or: How I Learned to Stop Worrying and Love the Bomb* (1964, titre français *Docteur Folamour ou comment j'ai appris à ne plus m'en faire et à aimer la bombe*), et *The Day After* (1983, titre français *Le Jour d'après*). L'organisation de projections dans les parlements peut être un moyen efficace de mobilisation des législateurs.

En 2002, le film *Thirteen Days* (titre français *Treize jours*) sur la crise des missiles cubains de 1962 a, par exemple, été projeté dans différents parlements, notamment au Congrès américain, à la Douma russe et au Parlement néo-zélandais.

Countdown to Zero a été montré pour la première fois à un public de parlementaires en juillet 2010, à l'occasion de la Troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui s'est tenue au Palais des Nations à Genève. Le film a ensuite été projeté dans un certain nombre de parlements nationaux.

C

Journée internationale contre les essais nucléaires**Une manière efficace d'attirer l'attention
sur les essais nucléaires**

Le 2 décembre 2009, la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies déclare le 29 août « Journée internationale contre les essais nucléaires » en adoptant à l'unanimité la résolution 64/35.²⁰⁵

Cette journée, qui coïncide avec l'anniversaire de la fermeture du site soviétique d'essais nucléaires de Semipalatinsk (Kazakhstan), est consacrée à une sensibilisation du public et à des efforts d'information sur les effets des essais ou autres explosions nucléaires, en insistant sur le fait que la cessation des essais est un des moyens qui permettra d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

En 2010, cette journée a donné lieu au Parlement néo-zélandais à une manifestation inaugurée par le Ministre du Désarmement comprenant une démonstration du système mondial de surveillance du TICE, en direct de Vienne, la remise d'un prix à l'Association des vétérans des essais nucléaires de Nouvelle-Zélande et à Greenpeace pour les efforts que ces deux organisations ont déployés en faveur de l'arrêt des essais nucléaires et de la compensation des victimes. Les ambassadeurs des pays n'ayant pas ratifié le TICE ont été invités à cette manifestation pour les sensibiliser et inciter leurs pays à signer le traité.

« Tandis que nous célébrons la première Journée internationale contre les essais nucléaires, je me réjouis à l'idée d'œuvrer avec tous nos partenaires à un grand mouvement mondial en faveur de la suppression de la menace nucléaire, de la réduction des dépenses d'armements nucléaires et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons arrêter de transmettre ce problème de génération en génération; chacun doit aujourd'hui apporter sa pierre à la construction d'un monde plus sûr. »

Secrétaire général Ban Ki-moon

Message à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires 2010



Recommandations à l'intention des parlementaires

- Réaliser un suivi des recommandations formulées dans l'*Etude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération*.
- Demander aux gouvernements s'ils ont informé les Nations Unies de mesures prises pour appliquer les recommandations formulées dans cette étude.
- Mettre en place des programmes et des politiques visant à promouvoir la recherche et l'éducation dans le domaine du désarmement.
- Organiser au parlement des projections de films sur le désarmement et la non-prolifération.
- Organiser des manifestations commémoratives ou éducatives dans les parlements à l'occasion des journées spéciales fixées par les Nations Unies, en particulier le 29 août (Journée internationale contre les essais nucléaires), le 21 septembre (Journée internationale de la paix), le 24 octobre (Journée des Nations Unies) et le 6 novembre (Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé) (cf. www.un.org/fr/events/observances/days).